



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6991

du 14/02/2019

Concours PAIX: le concours international de la Jeunesse au service de la Paix

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

| | |
|----------------------|------------------------------------|
| Type de circulaire | circulaire informative |
| Validité | du 13/02/2019 au 31/05/2019 |
| Documents à renvoyer | oui, voir contenu de la circulaire |

| | |
|-----------------------|---|
| Information succincte | France Télévisions organise en partenariat avec l'UNESCO un concours sur la paix autour de trois axes: 1. dessiner la paix, 2. photographier la paix; 3. filmer la paix |
|-----------------------|---|

| | |
|-----------|------------------------|
| Mots-clés | paix, UNESCO, concours |
|-----------|------------------------|

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

| Réseaux d'enseignement | Unités d'enseignement |
|--|---|
| Wallonie-Bruxelles Enseignement | Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) |
| Ens. officiel subventionné | Primaire spécialisé Secondaire spécialisé |
| Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel | Secondaire artistique à horaire réduit Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale secondaire spécialisé |

Groupes de destinataires également informés

| |
|--|
| <p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none">Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zoneLes organisations syndicalesLes organisations représentatives des associations de parents |
|--|

Signataire(s)

| |
|--|
| Adm. générale de l'Enseignement, Lise-Anne HANSE, Administratrice générale |
|--|

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

| Nom, prénom | SG + DG + Service | Téléphone et email |
|--------------|--|--------------------------------------|
| MARIEN Faure | Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO | 00-32-2-421.85.70 m.faure@wbi.bel |

Madame, Monsieur,

France Télévisions organise en partenariat avec l'UNESCO, les délégations et commissions nationales auprès de l'UNESCO de 8 pays participants, un concours selon trois axes.

Le concours est ouvert jusqu'au 31 mai 2019, 23H59 avec une proclamation des lauréats prévue le 21 septembre 2019.

Le Concours est ouvert aux établissements scolaires ou classes des 8 pays participants des Ecoles Associées à l'UNESCO ou partageant des valeurs communes.

Les écoles peuvent ou les classes peuvent s'inscrire via le lien suivant :

<https://concours-paix.francetveducation.fr> en cliquant sur « inscriptions établissements » jusqu'aux dates indiquées selon le pays.

Les trois axes du concours sont les suivants :

• **Axe 1 : DESSINER LA PAIX** sous forme d'œuvre collective, ouvert aux élèves entre 6 et 10 ans selon le principe suivant : « Dessinez l'affiche imaginaire de la journée internationale de la Paix en l'illustrant d'une citation originale de 5 mots maximum ».

- Format : Paysage, A3.
- Supports autorisés : papier ou tissu, technique du collage autorisée.
- Langue : Français et Anglais.
- Transmission de l'œuvre au référent pays : sous format JPEG.

• **Axe 2 : PHOTOGRAPHER LA PAIX** sous forme d'œuvre collective ouvert aux élèves entre 10 et 15 ans selon le principe suivant : « Imaginez 1 photo à partir d'une citation d'un penseur, poète, écrivain, philosophe du pays concourant »

- Format : Paysage, couleur ou Noir et Blanc.
- Pixel minimum: 1800 pixels vertical ou horizontal. La citation ne doit pas dépasser les 20 mots.
- Langue : Français et Anglais.
- Transmission de l'œuvre au référent Pays sous format JPEG.

• Axe 3 : FILMER LA PAIX sous forme d'œuvre collective ouvert aux élèves entre 15 à 20 ans selon le principe suivant : « Vous avez 60 secondes pour convaincre la personne qui s'apprête à déclencher l'arme nucléaire d'y renoncer » Sans dialogue en utilisant l'outil du smartphone. Genre : fiction.

- Format du film : 60 secondes. Mode : Paysage.
- Découpage : générique début 1' à 3" précisant le titre original du film en français/anglais:
Générique fin : 1' à 3" : Noms de la Classe et du Pays concourant + mention "PAIX le concours FTV / FTV Education / Unesco édition 2018/2019". Œuvre collective.
- Transmission de l'œuvre au référent Pays : sous format MP4

Il est important de noter que, de manière générale, sera notamment refusée toute œuvre comportant une revendication politique ou prosélyte, susceptible de porter atteinte à un pays ou à une personne, contraire à la liberté d'expression, de caractère vulgaire, dont le message porte atteinte à l'enfance ou aux droits de l'homme.

Par ailleurs, les Participants doivent accepter l'utilisation de leurs créations pour tout support de promotion et de diffusion dans le cadre duquel est organisé ce Concours ou de ses résultats par France télévisions, l'Unesco et ses partenaires institutionnels.

Vous trouverez tous les documents utiles dans le cadre de ce concours sur le site :

<https://concours-paix.francetveducation.fr/>

Si vous avez des questions au sujet de ce concours, je vous invite à prendre contact avec le référent pour la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Mr Marien Faure,

Secrétaire général,

Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO

m.faure@wbi.be

Je vous souhaite Madame, Monsieur, bonne réception de ces informations.

L'Administratrice générale

Lise-Anne HANSE